Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A68/42**
Point 22.2 de l'ordre du jour provisoire **1er mai 2015**

Rapport du vérificateur intérieur des comptes

1. Le Bureau des services de contrôle interne transmet ci-après à l'Assemblée de la Santé, à titre d'information, son rapport annuel pour l'année 2014.

2. La règle XII des Règles de gestion financière – vérification intérieure – définit le mandat du Bureau des services de contrôle interne. Le paragraphe 112.3.e) prévoit que le Bureau soumet chaque année au Directeur général un rapport succinct sur ses activités, y compris leur orientation et leur portée ainsi que sur les progrès de la mise en œuvre des recommandations. Il est également stipulé que le rapport est soumis à l'Assemblée de la Santé en même temps que les observations jugées nécessaires.

3. Le Bureau fournit en toute indépendance et objectivité des services d'audit et de conseil destinés à optimiser et à améliorer les opérations de l'Organisation. Il aide celle-ci à atteindre ses objectifs grâce à une démarche systématique et méthodique visant à évaluer les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance, et à en améliorer l'efficacité. Il est également chargé d'enquêter sur les allégations d'irrégularités.

4. Le Bureau peut accéder librement, rapidement et sans restriction à tous les dossiers, biens, membres du personnel, opérations et fonctions de l'Organisation qui ont, selon lui, un rapport avec la question qu'il examine. Au cours de l'année 2014, aucune limitation n'a été imposée à son travail de vérification.

5. Dans le cadre des efforts de réforme et afin de renforcer ultérieurement l'action concernant l'efficacité, la responsabilisation et l'apprentissage institutionnels dans l'ensemble de l'Organisation, le Directeur général a nommé, avec effet au 1er août 2014, son représentant au service de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel qui est notamment chargé de procéder à un examen de cette action. La fonction d'évaluation est donc devenue une unité distincte au sein du Bureau du Directeur général, chargée des activités liées à la politique d'évaluation de l'OMS.

OBJECTIF ET CHAMP D'ACTION

6. Le Bureau considère le risque comme la possibilité de voir survenir un événement influençant la réalisation des objectifs. Il évalue le risque en fonction de l'impact que cet événement est susceptible d'avoir et de la probabilité qu'il se produise. Le Bureau fixe l'ordre de priorité de ses activités après un examen méthodique des risques qui sert de fondement à la planification du travail.

7. Le Bureau a pour objectif et pour tâche d'évaluer si l'ensemble des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance, tels qu'ils sont conçus et appliqués par la direction de l'Organisation, sont adéquats et fonctionnent pour atteindre les objectifs de l'OMS. À cet égard, le

Bureau évalue si : a) les risques ont été définis, analysés et gérés ; b) l'information financière, gestionnaire et opérationnelle a été exacte, fiable et obtenue rapidement ; c) les mesures prises par le personnel ont été conformes aux règlements, aux règles, aux politiques, aux normes et aux procédures de l'OMS ; d) les ressources ont été utilisées de manière efficace et correctement protégées ; e) les objectifs des programmes ont été atteints ; et f) le processus de contrôle a favorisé la qualité et une constante amélioration.

8. À la fin de chaque mission, le Bureau établit un rapport détaillé et formule des recommandations à l'intention de la direction pour aider à gérer les risques, à maintenir des contrôles efficaces et à assurer une bonne gouvernance au sein du Secrétariat. Les points principaux concernant chaque vérification sont présentés ci-dessous. L'annexe 1 donne la liste des rapports publiés par le Bureau dans le cadre de son plan de travail pour 2014 et renseigne sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations au 9 mars 2015.

9. Dans la Région des Amériques, le Bureau s'appuie sur le travail effectué par le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation de l'Organisation panaméricaine de la Santé concernant la gestion des risques, le contrôle et la gouvernance.

GESTION DU BUREAU

10. Le Bureau qui relève directement du Directeur général applique pour son travail les normes internationales de pratique professionnelle de l'audit interne promulguées par l'Institut des auditeurs internes et adoptées pour l'ensemble du système des Nations Unies.

11. En 2014, le Bureau a poursuivi la mise en œuvre des plans visant à renforcer ses capacités pour répondre aux préoccupations exprimées par les États Membres, le Commissaire aux comptes et le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance. À cet égard, deux vérificateurs financiers ont rejoint le Bureau en août 2014 et le poste vacant de coordonnateur des enquêtes a été pourvu en janvier 2015. En outre, à la suite du transfert de deux postes à la nouvelle unité de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel en 2014, les besoins ont évolué et le Bureau engagera deux techniciens, un vérificateur principal et un enquêteur supplémentaire en 2015 ; par ailleurs, deux postes visant à appuyer les systèmes de technologie de l'information (un poste opérationnel et un poste d'appui) feront l'objet d'avis de vacance.

12. Les ressources humaines disponibles sont affectées en fonction des priorités du Bureau. Des situations à haut risque imprévisibles peuvent l'amener à redéployer ses effectifs par rapport aux priorités précédemment définies. Le Bureau établit donc des priorités pour les interventions prévues, puis procède à des ajustements afin de tenir compte des missions imprévues qui peuvent lui être confiées. En 2014, il a également épaulé d'autres entités et certains partenariats (par exemple l'ONUSIDA, le Partenariat Halte à la tuberculose et la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID)).

13. Le Bureau encourt, dans l'exercice de son mandat, des frais liés aux ressources humaines, aux voyages, aux consultants et aux fournitures nécessaires. Au cours de la première année de l'exercice 2014-2015, il a pu couvrir l'ensemble de ses dépenses avec les fonds disponibles. Il a continué de surveiller ses dépenses de près, en maintenant ses efforts visant à réduire les frais de voyage par des mesures d'économie et des examens sur dossier au Siège (à partir des informations contenues dans le Système mondial de gestion et des pièces justificatives téléchargées dans le Système de gestion des documents d'archives).

14. Afin d'assurer un maximum de contrôle interne compte tenu des ressources disponibles, le Bureau : a) affine constamment son modèle d'évaluation des risques de façon à allouer ses ressources aux domaines où les risques sont les plus élevés ; b) adapte ses approches aux vérifications sur dossier et aux vérifications opérationnelles ; c) utilise des rapports abrégés pour la vérification du respect de la réglementation ; et d) a renforcé ultérieurement l'utilisation de son logiciel de vérification pour la gestion électronique des documents de travail.

15. Concernant les importantes initiatives visant à mettre en œuvre les registres des risques à l'échelle de l'Organisation et la liste d'autoévaluation pour le contrôle interne, le Bureau reconnaît que les résultats n'ont pas encore été atteints ; toutefois il adapte déjà son approche à la notification aux parties prenantes conformément au modèle défini par le Comité des organisations parrainantes de la Treadway Commission qui a été adopté par l'OMS comme base de son cadre de responsabilité. On pourra ainsi mieux aligner la notification des activités de vérification sur les « trois lignes de défense » – des affirmations de la direction sur le contrôle interne dans le cadre de la première ligne de défense jusqu'aux constatations de la vérification intérieure dans la troisième ligne de défense. Concernant l'évaluation des risques pour 2016, il convient de noter que la préparation du plan de travail du Bureau pour 2016 sera fondée sur le registre des risques institutionnels qui doit être établi par le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique.

16. Le Bureau entretient des contacts réguliers avec le Commissaire aux comptes de l'Organisation pour coordonner le travail de vérification et éviter tout chevauchement, en lui communiquant son plan de travail annuel et en lui fournissant un exemplaire de tous les rapports de vérification intérieure. Le Bureau remet également un exemplaire de ces documents au Comité consultatif d'experts indépendants de la surveillance et participe aux réunions de celui-ci en vue d'entretenir un dialogue ouvert avec ses membres, de suivre leurs orientations et d'appliquer leurs recommandations. Le Bureau a récemment mis en place une plateforme extérieure sur le Web afin de faciliter l'accès à distance des États Membres qui peuvent consulter les rapports de vérification sur demande.

ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION

Vérifications opérationnelles

17. Les vérifications opérationnelles ont pour but d'évaluer la manière dont les risques sont gérés et les contrôles effectués dans les domaines financier et administratif de l'Organisation : intégrité des informations financières et administratives ; efficacité et souci d'économie avec lesquels les ressources sont utilisées ; respect des règles, politiques et procédures de l'OMS ; et préservation des actifs.

Domaines transversaux

18. **Coopération financière directe.** La coopération financière directe est un mécanisme de mise en œuvre pour l'exécution des programmes qui a été introduit en 2006,[1] défini comme « des paiements effectués par l'Organisation en vue de couvrir le coût de biens ou d'activités qui serait sinon à la charge des gouvernements et, ce faisant, de renforcer la capacité de développement sanitaire des gouvernements et leur aptitude à participer plus efficacement à la coopération technique de l'OMS dans le pays ou à s'acquitter de leurs engagements à cet égard ». Les activités de coopération financière directe ont été examinées dans toutes les Régions sauf celle des Amériques. Le mécanisme

[1] On utilisait auparavant l'expression « Subventions pour les dépenses locales ».

a été analysé du point de vue a) de la gouvernance, des politiques et du contrôle ; b) de l'engagement, du traitement et de l'enregistrement des opérations ; c) du suivi et de la notification ; et d) des activités de vérification. La conclusion globale a été que les processus et procédures de contrôle mis en place pour le mécanisme ne permettaient pas d'atténuer les risques essentiels de façon satisfaisante, ce qui pouvait entraver la réalisation des résultats escomptés. Cette situation était due principalement à un manque de clarté dans la détermination des rôles et responsabilités au niveau politique ainsi qu'à un contrôle formel et à des activités de vérification insuffisants (avant et après l'application), concernant par exemple des évaluations des risques, des examens sur place et des examens de pièces justificatives. Il ressort aussi de la vérification : que les conditions régissant le recours à la coopération financière directe doivent être plus clairement définies pour qu'elle ne serve pas de moyen d'exécution courant des programmes ; qu'il faut harmoniser le niveau des procédures de vérification minimales requises ; et qu'il faut prendre des sanctions si les règles continuent à ne pas être respectées. La vérification a révélé que, sous réserve des améliorations à apporter aux contrôles opérationnels et d'une intégration explicite de l'utilisation prévue du dispositif dans la planification programmatique dans le cadre de la planification opérationnelle ascendante, la coopération financière directe représente un mécanisme d'application pratique utile pour l'OMS. Il existe toutefois une responsabilité commune des États Membres concernant l'utilisation des fonds.

19. **Voyages.** Une vérification mondiale des voyages a été entreprise afin de déterminer dans quelle mesure les contrôles internes sont efficaces pour les processus liés aux voyages concernant l'approbation, le respect des règles, le calcul, le paiement et le recouvrement des frais liés aux voyages ainsi que l'intégrité des données. Les contrôles gestionnaires cruciaux concernant les voyages ont également été examinés. La vérification a permis de constater que l'efficacité globale des contrôles internes pour les processus liés aux voyages est partiellement satisfaisante. Comme dans de précédents rapports de vérification intérieure et extérieure, il a été conclu : a) que des contrôles internes efficaces n'ont pas encore été mis en œuvre pour atténuer les risques significatifs associés à l'établissement et à l'approbation de demandes d'autorisation de voyage et des demandes de remboursement des frais de voyage ; b) qu'il n'y a pas de mécanismes de gouvernance opérationnelle en place pour surveiller et coordonner l'ensemble des processus liés aux voyages ; c) que les procédures d'approbation des demandes d'autorisation de voyage et des demandes de remboursement des frais de voyage diffèrent selon les bureaux ; d) que les contrôles internes concernant les voyages de personnes autres que des membres du personnel laissent à désirer ; et e) qu'on n'a pas réagi de manière appropriée au problème toujours fréquent du non-respect des règles concernant les voyages du personnel (pièces justificatives lacunaires, par exemple). En revanche, des améliorations ont été relevées dans le réaménagement du processus des demandes d'autorisation de voyage au Siège pour accélérer l'émission des billets et obtenir des tarifs plus avantageux ; cette initiative bienvenue devrait être suivie d'une étude visant à vérifier si le prix moyen des billets a diminué. Il faut également saluer le plan prévoyant que le nouveau système de gestion des documents (gestion du contenu institutionnel) comprendra des contrôles supplémentaires pour vérifier que les demandes de remboursement liées au voyage sont accompagnées de pièces justificatives.

Vérifications sur site

20. **Bureau régional de la Méditerranée orientale.** La vérification avait pour but d'évaluer l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle dans la Division de l'administration et des finances du Bureau régional. Dans l'ensemble, si des améliorations ont été observées par rapport à la situation prévalant lors de la précédente vérification de 2011, les contrôles mis en œuvre pour atténuer les principaux risques sont partiellement satisfaisants. Les principaux points relevés en matière de contrôle sont les suivants : a) la délégation d'autorité n'a pas été mise à jour depuis 2011 ; b) les niveaux d'approbation des tâches dans le Système mondial de gestion n'assurent pas toujours une séparation adéquate des fonctions ; et c) les déclarations d'intérêts de

certains membres du personnel ne sont pas à jour ou n'ont pas été présentées. Pour ce qui est des activités de contrôle, il a été constaté que : a) les rapports d'activités de mise en œuvre directe ne sont pas formellement examinés par le Bureau régional ; b) les mesures de vérification des activités de coopération financière directe ne sont pas prises de manière systématique et les rapports techniques et financiers de certains partenaires contractuels ne sont pas soumis dans les délais prévus ; c) l'approbation du Comité régional d'examen des contrats n'est pas systématiquement obtenue ; et d) la préservation des actifs peut être renforcée en complétant le registre des actifs fixes et en appliquant des politiques et des procédures locales pour assurer une gestion régulière, sûre et efficace des entrepôts dans la Région. Pour ce qui est des activités de suivi, la création de la fonction de conformité par le Directeur régional en 2014 a amélioré le travail de vérification assuré par la « deuxième ligne de défense ». Le Bureau des services de contrôle interne a également défini plusieurs bonnes pratiques qui mériteraient selon lui d'être communiquées aux autres bureaux régionaux, notamment un tableau de conformité et un examen des accords de services spéciaux. Enfin, la vérification n'a pas permis d'aboutir à une conclusion sur l'évaluation des risques dans la Région, le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique ayant indiqué que le processus était encore en cours. Les informations reçues du Bureau régional en réponse au projet de rapport de vérification semblent indiquer qu'il applique depuis novembre 2014 ou a déjà appliqué les recommandations dans la plupart des domaines visés malgré la situation complexe dans laquelle se trouvent beaucoup des pays de la Région.

21. **Bureau de pays, Kinshasa (République démocratique du Congo).** L'objet de la vérification était d'évaluer les processus de gestion des risques et de contrôle dans les domaines de l'administration et des finances. La vérification a permis de conclure que l'efficacité opérationnelle globale des contrôles internes dans ce domaine n'est pas satisfaisante. Dans ce pays étendu qui présente d'importantes difficultés logistiques, l'existence de plusieurs bureaux subsidiaires et la surveillance et l'encadrement insuffisants assurés par le bureau principal contribuent aux carences en matière de contrôle. Des dysfonctionnements présentant un risque résiduel élevé ont été relevés dans les domaines suivants : a) *accords de coopération financière directe :* les procédures contractuelles ne sont pas assorties de pièces justificatives suffisantes ; les mesures prises sont parfois notifiées tardivement sans donner lieu à un suivi systématique et efficace de la part du bureau principal ; rien n'indique que les budgets sont examinés systématiquement pour déterminer s'ils sont raisonnables ni que les prestations sont évaluées pour vérifier que les accords correspondent aux objectifs programmatiques ; et aucune vérification formelle n'est entreprise pour s'assurer de l'application des accords ; b) *actifs fixes et entrepôts :* les dossiers s'avèrent incomplets et inexacts ; c) *voyages :* les demandes d'autorisation de voyage ne sont pas présentées dans les délais prévus ; il en va de même des demandes de remboursement des frais de voyage qui ne sont pas accompagnées des justificatifs nécessaires ; d) *achats :* les appels d'offres et les procédures à suivre pour le choix des fournisseurs ne respectent pas les dispositions du Manuel électronique de l'OMS et les dossiers justificatifs font défaut ; la réception et la remise des marchandises, ainsi que les reçus concernant les services ne sont pas assortis de pièces démontrant que les procédures appropriées ont été suivies ; e) *contributions :* les soldes des contributions ne sont pas suivis de manière appropriée pour vérifier que le calendrier et les conditions de la contribution sont respectés dans l'exécution du programme ; f) *sécurité :* le bureau de pays n'a pas mis en place un plan complet pour garantir le respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies ; et g) *dépenses :* les types de contrat ne sont pas uniformes et le type de dépense est parfois consigné de manière erronée.

Vérifications sur dossier

22. Des vérifications opérationnelles ont également été effectuées sur dossier au Siège (en évitant les frais de voyage, voir le paragraphe 13 ci-dessus).

23. **Bureau d'appui du Centre au Centre mondial de services.** Le Bureau des services de contrôle interne a procédé à une vérification concernant le Bureau d'appui du Centre au Centre mondial de services à Kuala Lampur (Malaisie). Le Bureau d'appui a pour mission d'aider les équipes chargées des transactions et d'assurer les opérations du Centre mondial de services concernant les ressources humaines, l'administration, le budget et l'infrastructure. Il coordonne aussi les services et les activités d'appui concernant les affaires courantes. L'efficacité des contrôles de l'administration et des finances du Bureau d'appui a été jugée insatisfaisante, les carences ci-après donnant lieu à un niveau inacceptable de risques résiduels : a) des cas spécifiques ont été relevés de responsables passant outre aux contrôles, un achat de marchandises ayant notamment été approuvé, alors que plusieurs carences essentielles avaient été signalées et une décision sur l'engagement d'un membre du personnel étant également en cause – ce qui engendre un climat délétère et affaiblit l'environnement de contrôle à la base du cadre de contrôle interne de l'OMS ; et b) les actifs fixes ne sont pas vérifiés de manière systématique et en temps voulu et aucun rapport n'est établi ou soumis pour expliquer les raisons des différences apparues entre la vérification matérielle et le registre des actifs fixes alors que le suivi inadéquat des actifs fixes accroît le risque de vol/perte d'actifs pour l'Organisation et de rapports financiers non fiables.

24. **Bureau de pays, Colombo (Sri Lanka).** La vérification a révélé que l'efficacité globale des processus de gestion et de contrôle des risques dans les domaines de l'administration et des finances est partiellement satisfaisante et doit être améliorée. Les carences en matière de contrôle comportant un risque résiduel sensible et auxquelles il faut remédier sont notamment les suivantes : a) les procédures régissant les achats ne sont pas respectées car les devis demandés ne sont pas toujours disponibles et les ordres d'achat de biens pas toujours enregistrés dans les délais voulus, les charges financières n'étant plus actualisées de ce fait ; b) la séparation des fonctions laisse à désirer dans le domaine des finances et des achats, les mêmes membres du personnel étant chargés de traiter les transactions du compte d'avance électronique, de s'occuper de la trésorerie et des chèques, et de préparer l'apurement des comptes bancaires et pouvant accéder à la fonction des achats dans le Système mondial de gestion ; c) les données enregistrées concernant les actifs fixes sont incomplètes ; et d) les informations sur les éventuels rapports tardifs pour la coopération financière directe – devant éviter des paiements ultérieurs – ne sont pas consignées. La vérification a également révélé que, comme on l'a relevé dans d'autres bureaux de pays de la Région de l'Asie du Sud-Est, un processus parallèle sur support papier pour l'examen et l'approbation des transactions a été maintenu avant leur enregistrement dans le Système mondial de gestion entraînant des doublons en matière de procédures d'approbation et une perte de responsabilité.

25. **Bureau de pays, Le Caire (Égypte).** La vérification avait pour objet d'évaluer les processus de gestion des risques et de contrôle en place dans les domaines de l'administration et des finances. Il ressort de la vérification que l'efficacité opérationnelle des contrôles internes est partiellement satisfaisante. Les questions présentant des risques résiduels élevés devant retenir immédiatement l'attention du bureau de pays concernent la coopération financière directe et le traitement du compte d'avance électronique. On a constaté : a) que les accords de coopération financière directe ne sont pas systématiquement appuyés par des demandes officielles et que les éléments sont insuffisants pour affirmer que la remise des prestations est suivie de manière efficace ; et b) les accords pour l'exécution de travaux concernant la rémunération de fonctionnaires du Ministère de la santé et de la population sont subdivisés de façon à prévoir des montants plus modestes non soumis à l'examen de conformité prévu par le Bureau régional ou à l'approbation du Comité régional d'examen des contrats ou à une autorisation spéciale du Directeur régional dans le cas de transactions exceptionnelles. Parmi les autres dysfonctionnement devant retenir rapidement l'attention des responsables, il convient de mentionner l'absence de séparation des fonctions relatives au compte d'avance électronique et le fait que les justificatifs pour les demandes de remboursement de frais de voyage ne sont pas systématiquement téléchargés dans le Système de gestion des documents d'archives.

26. **Bureau de pays, Sanaa (Yémen).** La vérification avait pour objet d'évaluer les processus de gestion des risques et de contrôle en vigueur dans le domaine de l'administration et des finances. Il ressort de la vérification que l'efficacité globale des contrôles internes dans les domaines de l'administration et des finances du bureau de pays n'est pas satisfaisante. Cette situation est imputable en partie aux conditions difficiles dans lequel doit opérer le bureau de pays. Les principaux dysfonctionnements comportant un risque résiduel élevé pour la coopération financière directe sont les suivants : a) les budgets soumis à l'approbation pour la coopération financière directe ne sont pas alignés sur les estimations détaillées sous-jacentes des coûts, rendant ainsi la comparaison difficile avec les frais effectivement encourus ; b) le paiement fréquent des intermédiaires en espèces pour des activités de coopération financière directe et des subventions aux traitements mensuels expose le bureau de pays à un risque de détournement de fonds ou de vol d'espèces en transit ; et c) le personnel technique et administratif ne comprend pas bien son rôle et ses responsabilités en matière de coopération financière directe. Une intervention rapide des responsables est également nécessaire pour remédier aux carences suivantes : absence de surveillance en temps voulu de l'enregistrement des congés des membres du personnel ; mise à jour de l'approbation des tâches ne correspondant pas au seuil de délégation d'autorité en situation d'urgence ; recours inapproprié et abusif aux ordres d'achat sur le compte d'avance au lieu d'ordres d'achats de services pertinents ; et remise de billets avant l'approbation définitive des demandes d'autorisation de voyage dans le Système mondial de gestion. Il convient de noter que les modifications apportées à certaines pratiques ont été mises en œuvre avant la fin de la vérification sur la base des recommandations formulées, par exemple l'arrangement formel concernant le service de transfert de fonds pour atténuer le risque lié aux espèces en transit dans le paiement des subventions aux traitements.

27. **Bureau de pays, Thimphu (Bhoutan).** La vérification avait pour but d'évaluer les processus de gestion des risques et de contrôle en place dans les domaines de l'administration et des finances. Elle a permis de conclure que l'efficacité opérationnelle des contrôles internes est partiellement satisfaisante. Les importantes carences ci-après comportant un fort niveau de risques résiduels ont été relevées : a) absence d'un examen adéquat du budget et des prestations pour vérifier qu'ils correspondent aux objectifs programmatiques et aux activités approuvées dans les accords de coopération financière directe ; b) suivi insuffisant pendant l'application des accords de coopération financière directe et absence de vérifications ponctuelles de justificatifs originaux soumis à l'appui des rapports financiers reçus ; c) rapports d'adjudication et listes de contrôle pour les accords d'exécution des travaux incomplets et ne comprenant pas les informations essentielles pour le choix des vendeurs ; et d) programmes de bourses d'études gérés dans le cadre de la coopération financière directe.

28. **Bureau de pays, Podgorica (Monténégro).** La vérification visait à évaluer les processus de gestion des risques et de contrôle dans les domaines de l'administration et des finances. Elle a permis de conclure que l'efficacité globale des processus de gestion des risques et de contrôle est satisfaisante. La principale question comportant un niveau élevé de risques résiduels qui doit retenir l'attention des responsables du bureau de pays concerne les carences de la pondération et de l'ordre des propositions techniques et financières relatives aux contrats de services qui compromettent l'intégrité et la transparence en matière d'achats. Parmi les autres dysfonctionnements devant retenir l'attention des responsables, il convient de mentionner le début en temps voulu de l'examen à mi-parcours et de l'examen de fin d'année dans le cadre du système de gestion et de développement des services du personnel et un certain manque de rigueur dans les procédures de recrutement.

29. **Bureau de pays, Windhoek (Namibie).** La vérification visait à évaluer les processus de gestion des risques et de contrôle dans les domaines de l'administration et des finances. Elle a permis de conclure que l'efficacité globale des processus de gestion des risques et de contrôle n'est pas satisfaisante. Les importantes carences suivantes ont été relevées : a) paiement final effectué à des consultants avant la réception et l'établissement définitif d'un rapport final ; b) non-respect des délais

concernant la présentation de rapports techniques et financiers pour la coopération financière directe (ainsi que les ordres d'achats directs pour la mise en œuvre) et absence d'éléments attestant de contrôles ponctuels effectués ou de pièces justificatives jointes ; c) utilisation de certains fonds destinés à la coopération financière directe pour un projet d'une organisation non gouvernementale dont la mise en œuvre a commencé 11 mois après l'allocation des fonds sur la base de la date du début du projet figurant dans le contrat ; d) séparation inadéquate des fonctions dans le domaine du traitement du compte d'avance électronique ; et e) non-respect de la limite des paiements au titre du compte d'avance électronique de US $2500 sans qu'une dispense ait été demandée. Parmi les autres dysfonctionnements concernant le contrôle appelant une intervention rapide des responsables du Bureau, il convient de mentionner les suivants : rapports d'adjudication pour l'achat de services n'ayant pas été établis ou n'ayant pas été signés par un responsable de l'unité à l'origine de la demande ; et pièces justificatives n'ayant pas toujours été téléchargées dans le Système de gestion des documents d'archives.

30. **Bureau de pays, Honiara (Îles Salomon).** Le Bureau des services de contrôle interne a conclu que l'efficacité opérationnelle des contrôles internes dans les domaines de l'administration et des finances est partiellement satisfaisante. Les principaux domaines comportant des risques résiduels élevés et devant retenir l'attention des responsables du bureau de pays sont le non-respect des règles et procédures régissant la coopération financière directe, le compte d'avance électronique et l'achat de produits pharmaceutiques. En août 2012, l'OMS a renforcé sa présence aux Îles Salomon en transformant le bureau de liaison en bureau du représentant de l'OMS. Une des principales conclusions de la vérification est toutefois que la dotation en personnel du bureau de pays n'est pas encore alignée sur le plan des ressources humaines correspondant au niveau d'un bureau de représentant de l'OMS.

Vérifications intégrées

31. Les vérifications intégrées ont pour objet d'évaluer : l'efficacité de l'OMS au niveau des pays du point de vue des résultats indiqués dans les stratégies de coopération avec les pays et les plans de travail ; la contribution de l'OMS à l'amélioration des résultats en matière de santé dans les pays concernés ; et la capacité opérationnelle des bureaux de pays à contribuer à obtenir des résultats.

32. **L'OMS à Katmandou (Népal).** La vérification a consisté à évaluer les résultats du Bureau de l'OMS au Népal du point de vue des effectifs comparativement à ceux prévus dans le plan de travail, de la contribution apportée à l'amélioration des résultats en matière de santé et de la capacité opérationnelle en place pour aider à obtenir des résultats. Au cours des 10 dernières années, on a constaté une amélioration des indicateurs du développement global au Népal, par exemple une diminution de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Mais les différences d'une région à l'autre, entre villes et campagnes et celles liées à la population (selon l'origine ethnique et le sexe) entraînent des disparités en matière d'alphabétisation (surtout chez les femmes), de nutrition et quant à l'accès à l'eau potable et à des moyens d'assainissement adéquats, ce qui entrave le développement socio-économique national. Selon la conclusion globale de la vérification, les résultats sont partiellement satisfaisants. D'une part, les résultats programmatiques de l'OMS sont jugés satisfaisants dans le contexte institutionnel et pour ce qui est de la contribution à améliorer les résultats en matière de santé. En revanche, les résultats opérationnels en matière de conformité ne sont pas satisfaisants. Plus spécifiquement, le Bureau doit d'urgence se préoccuper de plusieurs questions de respect des règles et procédures concernant ses opérations afin de renforcer sa responsabilité et son efficacité. Ces questions concernent : a) les achats – en particulier le choix des fournisseurs et les appels d'offres ; b) le contrôle de la qualité technique et la vérification financière de la coopération financière directe ; c) les procédures de recrutement des membres du personnel et des titulaires d'accords de services spéciaux ; d) la gestion des transactions du Système mondial de gestion (rapidité de traitement et des

approbations) ; e) la gestion des actifs fixes (supervision et tenue du registre des actifs fixes) ; et f) le contrôle de la qualité dans les processus de sélection qui peuvent engager la crédibilité de l'OMS (par exemple participants suivant une formation nécessitant un voyage, conclusion de contrats avec des institutions locales et l'agence de voyages). La vérification a également révélé que, pour le long terme, l'OMS doit se préoccuper de la question des investissements et examiner de manière approfondie la structure de l'équipe du bureau de pays pour déterminer la meilleure solution afin d'aider le Ministère de la santé et de la population et les autres partenaires.

33. Les rapports de vérification concernant le Bureau régional de l'Europe, le bureau du représentant de l'OMS pour le Pacifique Sud et la division de l'appui technique du Pacifique à Suva (Fidji) et le bureau de pays d'Abuja (Nigéria) étaient en cours au moment de l'établissement du présent rapport. Il est prévu de faire oralement le point de la situation lors de l'Assemblée de la Santé.

ENQUÊTES

34. En 2014, le Bureau a reçu 50 plaintes (contre 21 en 2013) en rapport avec des allégations de fraude, d'irrégularités, de corruption ou de harcèlement (36 % des plaintes concernant ce dernier motif). Sept procédures ont été closes et/ou transférées à d'autres unités après un examen préliminaire car la question ne relevait pas du Bureau ; un cas a été clos au motif que la plainte n'était pas assez détaillée pour justifier une enquête ; un autre cas a été clos en demandant la levée de l'immunité des membres du personnel concerné ; et l'examen d'un autre cas a été suspendu à la suite de l'arrestation du membre du personnel par les autorités locales. En 2014, 17 rapports d'enquêtes au total (dont certains se rapportaient au du même cas, mais concernaient des allégations de nature différentes) ont été établis et six cas ont été clos (dont quatre concernaient des plaintes reçues en 2013). Les autres cas sont en cours d'examen ou leur examen a été reporté à 2015. On trouvera dans les paragraphes ci-après des précisions sur les rapports d'enquêtes établis par le Bureau depuis son dernier rapport annuel en 2014.[1] Même si l'enquête du Bureau est terminée, des mesures disciplinaires ou d'autres mesures nécessaires peuvent encore être envisagées par le département ou le bureau concerné.

35. **Siège.** Le Bureau des services de contrôle interne a été saisi d'une allégation faisant état de la divulgation sans autorisation d'informations officielles de nature confidentielle. Il a été allégué qu'au cours de réunions privées précédant des réunions officielles de collecte de fonds avec des délégués d'un État Membre, un membre du personnel a divulgué des informations selon lesquelles un autre membre du personnel était sous enquête concernant un voyage officiel abusif. En raison d'éléments contradictoires et en l'absence d'éléments probants indépendants concernant la divulgation alléguée d'informations officielles et confidentielles, il n'a pas été raisonnablement possible de se prononcer.

36. **Siège.** Le Bureau a été saisi d'une plainte d'un membre du personnel au Siège concernant des allégations de harcèlement sexuel mettant en cause un autre membre du personnel qui était son supérieur hiérarchique direct. Le Bureau avait précédemment reçu un rapport anonyme où il était allégué que le même membre du personnel aurait également harcelé une autre personne titulaire d'un contrat temporaire. Après des entretiens et un examen des éléments limités qui étaient disponibles, le Bureau a conclu qu'il n'y avait pas assez d'éléments pour justifier une poursuite de l'enquête concernant ces deux plaintes. À titre préventif, il a néanmoins été recommandé de rendre le supérieur hiérarchique visé attentif à la politique de l'OMS en matière de prévention du harcèlement et au comportement éthique approprié dont doivent faire preuve les membres du personnel et les cadres supérieurs à l'OMS.

[1] Document A67/46.

37. **Bureau régional.** Des allégations ont été reçues concernant plusieurs irrégularités significatives et faisant état de possibles malversations dans les activités d'un bureau régional concernant des achats. L'enquête a déterminé qu'un membre du personnel de l'OMS avait une relation privée/personnelle avec les propriétaires de deux sociétés, enregistrées comme fournisseurs de l'OMS, auprès desquelles l'Organisation a acheté pour US $2,1 millions de matériel. L'enquête a également déterminé que l'intéressé avait influencé des procédures d'appel d'offres et violé les règles de l'OMS régissant les achats pour favoriser les deux sociétés en cause. Sur la base des marges estimées sur les articles achetés, il a été estimé que la perte financière pour le bureau régional pouvait atteindre un montant situé entre US $420 000 et US $700 000. Par ailleurs, il est apparu au cours de l'enquête : a) que l'intéressé n'a pas veillé à ce que les fournisseurs livrent effectivement les articles achetés et payés, ce qui a entraîné une perte de plus de US $17 000 ; b) qu'il a signé, sans disposer de la délégation d'autorité nécessaire, un amendement à un contrat existant avec un autre fournisseur de l'OMS qui a entraîné une perte financière de plus de US $47 000 pour le bureau régional ; et, au surplus, c) qu'il a commandé du matériel de technologie de l'information d'une valeur d'environ US $800 destiné à son usage personnel, transaction qui n'a pas été enregistrée dans l'inventaire officiel. L'intéressé a présenté sa démission trois jours après le premier entretien avec l'enquêteur du Bureau des services de contrôle interne. Le Bureau a recommandé que des mesures appropriées soient prises contre l'ancien membre du personnel.

38. **Bureau régional.** Le Bureau a reçu des informations faisant état de l'arrestation d'un membre du personnel par les services douaniers dans un aéroport international. L'intéressé aurait été arrêté à son retour d'un voyage privé, puis remis en liberté sous caution pour avoir omis de déclarer aux autorités douanières des articles d'une valeur commerciale non négligeable dépassant le niveau maximum autorisé. Il était également allégué que l'intéressé avait présenté un laissez-passer de Nations Unies aux douaniers lors de son arrestation et qu'il a pu utiliser ce document pour d'autres voyages personnels à l'insu de l'Organisation ou sans son autorisation. En outre, il a été allégué que l'intéressé avait omis d'informer l'Organisation de son arrestation. Quand l'Organisation en a ultérieurement été officiellement informée et lui a officiellement demandé des éclaircissements sur l'incident, l'intéressé a nié les faits. L'enquête a permis de réunir des éléments tendant à montrer que l'intéressé : a) a importé des articles d'une valeur commerciale significative dépassant le niveau maximum fixé par le pays concerné ; b) n'a pas informé l'OMS de son arrestation par les autorités douanières en violation de l'article 490.4 du Règlement du personnel de l'OMS ; c) a nié avoir été arrêté lorsque l'OMS lui a demandé des éclaircissements sur les circonstances de l'incident ; et d) a utilisé le laissez-passer des Nations Unies à quatre reprises pour des déplacements personnels distincts à l'insu de l'Organisation et/ou sans son autorisation préalable. Le dossier a été transmis au Directeur général avec une recommandation tendant à ce que des mesures disciplinaires ou d'autres mesures administratives appropriées soient envisagées dans le cas de l'intéressé.

39. **Bureau de pays.** En juin 2013, le Bureau de l'Inspecteur général d'un organisme partenaire a fourni au Bureau des informations concernant une possible fraude remontant à 2009-2010 concernant des achats et impliquant un membre du personnel de l'OMS. Selon les allégations, l'intéressé aurait fourni à l'avance à un vendeur enregistré auprès de l'OMS des informations sur les achats en échange de faveurs, notamment des séjours à l'hôtel et des billets d'avion pour son usage personnel. L'enquête a jugé suffisants les éléments selon lesquels, en violation de la réglementation de l'OMS, le membre du personnel concerné avait fourni à l'avance au vendeur des informations sur les achats et demandé et obtenu des faveurs pour son propre compte. Bien que l'intéressé ait pris sa retraite depuis, l'Organisation a envisagé, en consultation avec le Bureau du Conseiller juridique, la possibilité de prendre des sanctions administratives contre le fournisseur en cause.

40. **Bureau de pays.** Le Bureau a reçu une plainte d'un membre du personnel d'un bureau de pays faisant état d'allégations de harcèlement et mettant en cause un supérieur hiérarchique, deux autres membres du personnel et un ancien membre du personnel.[1] Le motif principal de la plainte concernait l'exclusion délibérée d'une entrevue lors d'une procédure de sélection à un poste d'administrateur recruté sur le plan national et une série d'allégations relatives à des mesures de représailles prises ultérieurement, notamment la suppression du poste de la plaignante et le refus du supérieur hiérarchique de procéder à l'évaluation obligatoire de ses services. Au cours de l'enquête, la plaignante a allégué que ces mesures faisaient suite au refus des avances de caractère sexuel du supérieur hiérarchique et à l'envoi d'un courriel aux membres du personnel du bureau régional pour les informer de son comportement. Elle a allégué en outre qu'un membre du personnel qui avait reçu des fonds de l'OMS destinés à l'achat de services n'avait pas fourni de justificatifs concernant l'utilisation effective de ces fonds à des fins officielles. L'enquête n'a pas été en mesure de confirmer le bien-fondé des allégations. Trois rapports d'enquêtes distincts et un mémorandum final ont été établis et soumis à l'examen du Comité consultatif mondial sur les mesures à prendre à l'avenir dans le cas des plaintes pour harcèlement.

41. **Bureau de pays.** Un rapport de mission fourni au Bureau abordait différentes questions liées aux pratiques d'un bureau de pays concernant l'achat de matériel de technologie de l'information, de services de conférence et de services médicaux. Dans le cas du matériel de technologie de l'information, il a été allégué que les devis obtenus pour l'achat d'ordinateurs portables, d'écrans, d'accessoires divers et d'une imprimante de bureau étaient des faux. Un examen plus minutieux des devis soumis par les trois sociétés a démontré que les coordonnées des contacts étaient faux et que les prix indiqués pour les articles visés étaient nettement supérieurs aux prix du catalogue de l'OMS pour du matériel du même type. L'enquête a déterminé que deux des prétendus soumissionnaires n'étaient pas légitimes et que le troisième, bien que légitime, n'était pas à l'origine du devis portant son nom. Le rapport d'enquête a conclu que le membre du personnel ayant lancé l'appel d'offres concernant cet achat n'avait pas procédé à la vérification diligente nécessaire pour établir la légitimité des sociétés et vérifier les devis, ce qui avait entraîné un préjudice financier pour l'Organisation. Pour ce qui est de l'achat de services de conférence, il a été allégué qu'un assistant de programmes n'avait pas respecté les dispositions concernant les appels d'offres. L'enquête a confirmé que les deux membres du personnel concernés n'avaient pas appliqué les dispositions de l'OMS concernant les achats dans trois cas au moins. Elle a également révélé que la documentation relative aux achats n'a pas été examinée à fond avant d'être approuvée par les responsables, ce qui fait que les irrégularités n'ont pas été détectées. Il ressort de l'enquête que les assistants de programmes et les personnels chargés de l'approbation des achats au bureau de pays n'avaient reçu aucune formation spécifique aux pratiques et procédures d'achat de l'OMS. Si des problèmes systémiques ont été constatés, rien n'indiquait que les membres du personnel qui s'étaient occupés de la procédure d'achat avaient directement profité de la sélection des sociétés retenues. L'enquête a recommandé de remédier aux carences mises en lumière au niveau interne. L'enquête sur les allégations concernant l'achat de services médicaux était toujours en cours au moment de l'établissement du présent rapport.

42. **Bureau de pays.** Le Bureau a reçu un mémorandum envoyé au Secrétariat par un État Membre auquel était jointe une plainte signée par des membres du personnel d'un bureau de pays de l'OMS. La plainte contenait de nombreuses allégations concernant le chef du bureau de pays, à savoir : le non-respect des règles de l'OMS régissant l'administration du bureau et de celles applicables aux engagements de durée déterminée et aux consultants ; l'utilisation abusive de véhicules officiels de l'OMS, des services d'un chauffeur de l'OMS et des services d'autres membres du personnel à des

[1] Le Bureau a procédé à une enquête dans chacun de ces cas et a établi quatre rapports distincts.

fins personnelles ; et des absences répétées du bureau qui auraient contribué au retard dans l'établissement de la version définitive de l'accord de collaboration biennal avec le ministère de la santé du pays. D'autres allégations concernaient le conjoint du chef de bureau qui aurait utilisé un véhicule officiel de l'OMS et signé un document officiel de l'OMS pour le compte du chef du bureau. L'allégation selon laquelle le chef du bureau n'a pas respecté les procédures de l'OMS pour le recrutement de personnel et celle concernant les absences injustifiées n'ont pu être prouvées. Pour ce qui est de l'utilisation des véhicules officiels, il a été constaté que le chef du bureau et ses proches avaient utilisé des véhicules officiels de l'OMS à des fins personnelles à de nombreuses occasions, sans l'autorisation du bureau régional et il a également été constaté que le chef du bureau avait délégué l'autorité de signer un document officiel à une personne non autorisée, non-membre du personnel de l'Organisation. Ce comportement de la part du chef du bureau constituait un manquement aux obligations de sa charge et par conséquent une faute grave. Le rapport d'enquête sera soumis au Directeur régional pour lui permettre d'envisager des mesures appropriées.

43. **Bureau de pays.** Un Directeur régional a demandé l'aide du Bureau des services de contrôle interne concernant des irrégularités financières potentielles et des carences gestionnaires graves qui avaient été signalées après une mission dans un bureau de pays. L'enquête a permis de constater que le précédent représentant de l'OMS avait mis en place, pour le traitement et l'enregistrement des fonds non utilisés destinés aux voyages et à la coopération financière directe et restitués après l'exécution des activités de terrain, un système qui était contraire aux procédures de l'OMS. En conséquence, les fonds non utilisés – qui n'étaient pas systématiquement déposés en banque – étaient enregistrés de manière incomplète. L'enquête a également révélé qu'un membre du personnel administratif qui avait la garde des fonds restitués : a) n'avait pas veillé à ce que les fonds non utilisés destinés aux voyages soient traités de manière appropriée et les mouvements de ces fonds dûment enregistrés ; b) savait que les fonds non utilisés étaient employés par la suite à d'autres fins ; c) était directement mêlé à l'utilisation abusive de ces fonds ; d) était en possession de certains des fonds non utilisés ; et e) remettait à celui qui était le représentant de l'OMS au moment des faits des fonds non utilisés pour couvrir des dépenses de nature inconnue tout en sachant que les règles de l'Organisation n'étaient pas respectées. En l'absence d'une documentation adéquate, il n'a pas été possible de déterminer quelle proportion des fonds non utilisés destinés aux voyages était remise au représentant de l'OMS, ni de quelle mission provenaient les fonds. Rien n'indiquait non plus que le représentant de l'OMS avait effectivement justifié l'utilisation de ces fonds ou restitué les fonds reçus et les différentes versions fournies par le membre du personnel administratif sur les modalités de remboursement utilisées par le représentant de l'OMS manquaient de crédibilité. D'autres irrégularités ont été constatées comme l'utilisation par le membre du personnel administratif d'une seule source d'achats à plusieurs occasions sans justification suffisante et les faveurs reçues d'une agence de voyage désignée par l'OMS. Un rapport d'enquête a été adressé au Directeur régional en vue de possibles mesures disciplinaires ou d'autres mesures administratives à l'encontre des deux membres du personnel concernés.

44. **Bureau de pays**. Le Bureau des services de contrôle interne a reçu des allégations faisant état de congés non autorisés (différences suspectées dans l'enregistrement des congés et absences fréquentes du lieu d'affectation) à l'encontre du chef d'un bureau subsidiaire de l'OMS. L'enquête a permis de réunir suffisamment d'éléments de nature à confirmer que l'intéressé s'était absenté de son poste – à huit reprises pour un total de 51 jours – sans autorisation préalable appropriée et sans avoir consigné ces absences dans le Système mondial de gestion. L'intéressé a ensuite indiqué que ces absences étaient dues à des problèmes de santé d'urgence dans sa famille et auraient dû être imputées à ses congés annuels. L'enquête a également réuni des éléments montrant que le membre du personnel avait utilisé un téléphone portable officiel de l'OMS pour recevoir et faire des appels pendant des journées d'absence non autorisées (alors qu'il prétendait être à son poste), ce qui avait entraîné des frais de communication supplémentaires pour l'Organisation du fait des services d'itinérance plus

coûteux. Enfin, il a été conclu que l'intéressé ne tenait pas à jour de façon fiable son relevé de congés pour la période à l'examen tout en déclarant que le tableau des absences et le relevé de congés du Système mondial de gestion étaient exactes en ce qui concerne la demande de certification des congés aux fins de la détermination du droit à la prime de danger. Ces agissements avaient donc directement affecté les droits de l'intéressé à la prime de danger qui est calculée sur la base de la présence au lieu d'affectation. Le rapport d'enquête a recommandé : a) que le Directeur régional détermine si des mesures disciplinaires ou d'autres mesures administratives devaient être prises ; b) d'engager une procédure pour obtenir le remboursement des montants indûment versés ; et c) de modifier les données figurant dans le Système mondial de gestion pour refléter les jours effectifs de présence et d'absence.

45. **Bureau de pays**. Un Directeur régional a demandé l'aide du Bureau des services de contrôle interne concernant le cas d'un membre du personnel d'un bureau de pays de l'OMS soupçonné d'avoir détourné des fonds du compte d'avance. L'enquête a constaté que des irrégularités financières avaient été commises et a révélé de possibles dysfonctionnements gestionnaires signalés au bureau régional par le chef du bureau de pays à la suite d'une vérification systématique des relevés du compte d'avance du bureau. Avec l'aide du personnel du bureau régional, le Bureau des services de contrôle interne a déterminé que les montants détournés par le membre du personnel sur une période de trois mois étaient de l'ordre de US $98 000. Il a également été constaté que l'intéressée avait confirmé qu'elle avait trompé le chef du bureau en invoquant des raisons fallacieuses pour justifier l'approbation de chèques pour des versements en espèces et qu'elle avait par ailleurs imité la signature du chef du bureau sur 10 chèques au moins. L'intéressée a démissionné depuis et, à l'occasion de son départ, a remboursé une partie des fonds détournés par le solde du versement de départ au titre de la liquidation des droits concernant la Caisse de pension du personnel des Nations Unies et d'autres droits de fin de service. Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé un examen des mesures prises par le chef du bureau de pays pour déterminer s'il y avait lieu de prendre des mesures disciplinaires ou d'autres mesures administratives à son égard à la lumière des responsabilités qu'il exerçait en qualité de supérieur hiérarchique de l'intéressée. Il croit comprendre que des négociations sont en cours entre l'Organisation et l'institution financière concernée à ce sujet.

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

46. Périodiquement, le Bureau suit auprès de l'Administration la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des vérifications intérieures. Il fait ensuite rapport sur les recommandations restées en suspens et sur les progrès accomplis depuis la période sur laquelle portait son rapport précédent. Afin de rendre compte aux États Membres, le Bureau établit des statistiques cumulées sur la mise en œuvre de toutes ses recommandations en suspens depuis la date du dernier rapport qu'il a présenté à l'Assemblée de la Santé (voir l'annexe 1).

47. Le Bureau a classé les recommandations formulées en 2014 en fonction de la catégorie et de l'importance des risques (voir l'annexe 2). Il s'est attaché en outre à suivre les progrès réalisés dans l'application des recommandations prioritaires pour la plupart des procédures de vérification en suspens, c'est-à-dire les recommandations jugées très importantes et dont l'application demande relativement peu d'efforts (voir l'annexe 1).

48. Depuis la dernière Assemblée de la Santé, le Bureau a reçu d'autres informations sur la mise en œuvre de ses recommandations. Après s'être assuré des progrès accomplis, le Bureau a clos plusieurs procédures de vérification (voir l'annexe 3.A). Parallèlement, certaines autres vérifications à la suite desquelles une réponse initiale devait être présentée mais était encore attendue au moment de la rédaction du présent rapport sont également indiquées (voir l'annexe 3.B).

49. La Figure 1 indique le taux cumulé de mise en œuvre des recommandations par année au 9 mars 2015 pour tous les rapports publiés depuis le 1er janvier 2010.

Figure 1. Taux global de mise en œuvre des recommandations faites à l'issue des vérifications, au 9 mars 2015

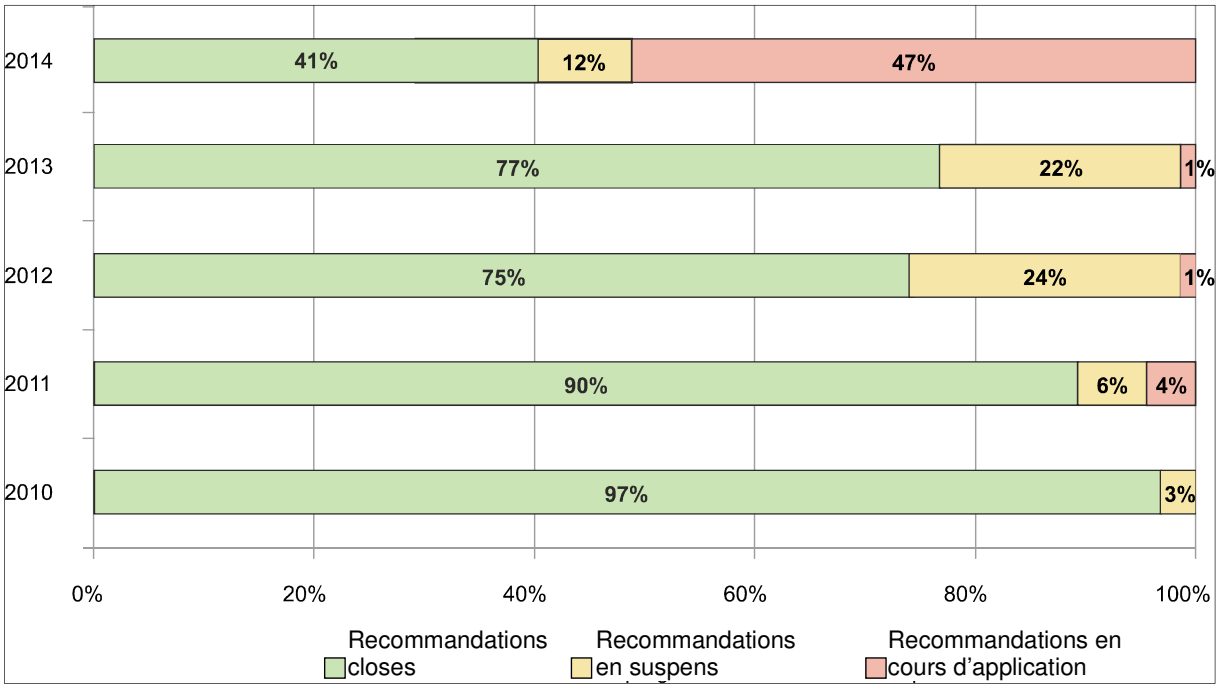

50. Afin de mettre en perspective les aspects qui, d'après ses vérifications dans les pays, posent particulièrement problème, le Bureau a actualisé sa méta-analyse des résultats des vérifications effectuées dans les pays de 2012 à 2014 afin de mettre en évidence : a) la tendance générale en matière de respect des règles et des règlements de l'OMS (voir l'annexe 4) ; et b) les domaines[1] dans lesquels les difficultés sont les plus grandes. En rapport avec b), la Figure 2 indique que l'efficacité des contrôles varie beaucoup d'un grand domaine à l'autre, que de nouveaux progrès sont donc nécessaires comme le montre le degré élevé d'« inefficacité des contrôles »[1] et que d'importantes carences subsistent dans l'environnement de contrôle interne.

51. Les tableaux contenus à l'annexe 4.A et 4.B offrent une analyse plus détaillée des conclusions des vérifications par domaine. Là aussi, les résultats font apparaître une efficacité très variable quant à la conformité aux règles et règlements de l'OMS entre les pays les plus et les moins efficaces et entre les différents grands domaines. Dans l'ensemble, les domaines dans lesquels moins de 50 % des contrôles étaient efficaces en 2014 sont la coopération financière directe, l'achat de services (contrats et accords pour l'exécution de travaux) et les actifs fixes, les seuls domaines où l'efficacité se rapprochait de niveaux acceptables étant les accords pour services spéciaux, les contributions et la notification aux donateurs.

[1] Pour les principaux tests, les contrôles internes ont été regroupés par domaine : contributions ; ressources humaines ; Système mondial de gestion/technologies de l'information (GSM/TI) ; sécurité ; contrats ; compte d'avance électronique ; biens, coopération financière directe ; actifs fixes ; voyages et accords de services spéciaux.

Figure 2. Efficacité opérationnelle des contrôles internes d'après les vérifications de pays, par domaine subsidiaire (résultats des vérifications effectuées sur dossier de 2012 à 2014)

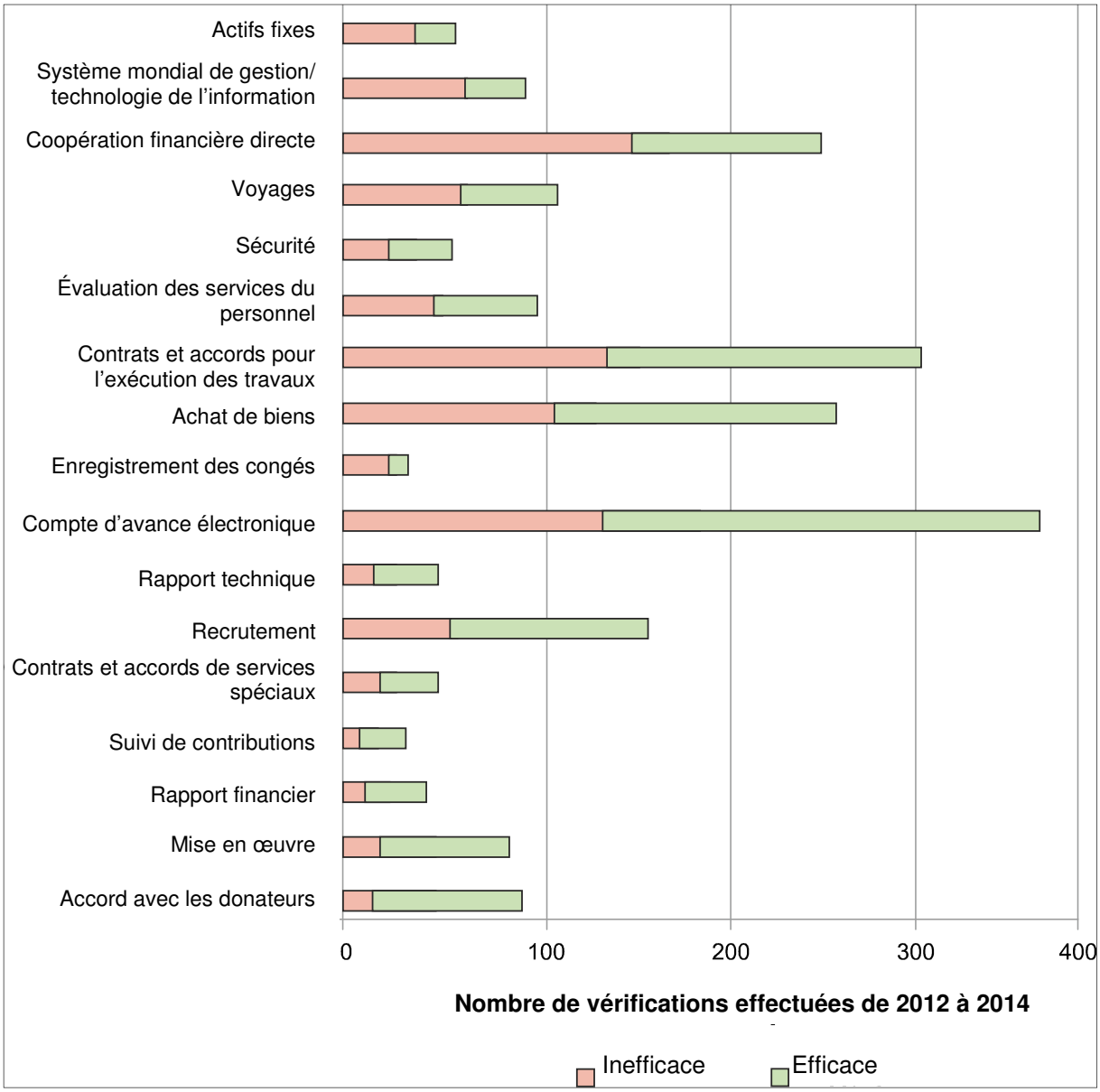

[1] Le cadre de contrôle interne définit les objectifs et les activités qui, s'ils sont atteints et s'ils sont bien mis en œuvre, pourraient atténuer les risques de haut niveau.

52. Une analyse plus détaillée des conclusions de la vérification par domaine démontre également qu'il faut comprendre pourquoi les contrôles sont plus efficaces dans certains pays ou pour certains processus. Les travaux menés pour renforcer la gestion du risque et introduire le nouveau cadre de contrôle interne devraient permettre de faire mieux comprendre l'importance des contrôles internes. Il revient cependant aux responsables des processus opérationnels de clarifier les responsabilités, de veiller à ce que l'on s'en acquitte (en tenant compte de l'intégralité du processus), et de concevoir et de mettre en œuvre des contrôles automatisés comme des améliorations apportées au Système mondial de gestion de sorte à maintenir une solide efficacité opérationnelle face aux faiblesses systémiques récurrentes dans le projet de transformation prévu auxquelles l'Organisation est confrontée.

RÉGION DES AMÉRIQUES

53. Concernant la situation dans la Région des Amériques, l'Inspecteur général du Bureau des services de contrôle et d'évaluation internes a confirmé dans le rapport pour 2014 qu'il a présenté au Bureau sanitaire panaméricain que « les procédures de contrôle en vigueur au Bureau sanitaire panaméricain fournissent une assurance raisonnable concernant l'exactitude, le caractère autorisé et la rapidité d'enregistrement des transactions, des actifs et des engagements, et concernant l'atténuation des risques qui pèsent sur la réalisation des objectifs de l'Organisation ». Sur la base des activités de contrôle qu'il a menées en 2014, le Bureau des services de contrôle et d'évaluation internes a observé une amélioration progressive des contrôles internes menés en 2014 par le Bureau sanitaire panaméricain. Il reconnaît également que l'administration a pris des mesures pour affiner le processus de gestion des risques institutionnels, en particulier en les reliant aux activités de planification et de gestion fondée sur les résultats.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

54. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

ANNEXE 1

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS EN SUSPENS, AU 9 MARS 2015

							Situation au 27 février 2014				Situation actuelle au 9 mars 2015					Haute importance		Rang de priorité élevé***		
N° du dossier	Intitulé	Responsable	Date du rapport final	Nombre d'années écoulées depuis la parution du rapport	Date de la dernière communication du service faisant l'objet de la vérification*	Nombre de mois écoulés depuis la dernière réponse ou la parution du rapport	Nombre de recommandations	En suspens	En cours	Close	Nombre de recommandations	En suspens	En cours	Close	Taux de mise en œuvre par rapport à la date où la première réponse était due	Non close**	En cours	Non close**	En cours	Observations sur les changements depuis le rapport de situation précédent (27 février 2014)
08/779	Couverture d'assurance mondiale au Siège	SDG/GMG	2008/11	6,3	2015/01	2	45	0	22	23	45	0	20	25	56 %	6	6	0	0	Toutes les recommandations sont en cours d'application
09/808	Gestion et surveillance du fonds de l'Assurance-maladie du personnel	SDG/GMG	2009/09	N/D	N/D	N/D	49	0	3	46	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	Vérification close depuis le rapport de situation précédent
10/824	Secrétariat du Service pharmaceutique mondial	SDG/HTM	2010/11	N/D	N/D	N/D	50	0	37	13	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	Vérification close depuis le rapport de situation précédent en raison du départ du Partenariat Halte à la tuberculose
Rapports de vérification publiés en 2011																				
10/846	Voyages	SDG/GMG	2011/07	N/D	N/D	N/D	34	1	19	14	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	Vérification close depuis le rapport de situation précédent qui sera remplacé par le rapport 14/958
10/847	Comptes créditeurs et débiteurs des employés (comptes personnels)	SDG/GMG	2011/07	3,6	2014/12	3	32	0	12	20	32	0	4	28	88 %	3	3	2	2	Toutes les recommandations sont en cours d'application
10/850	Vérification des résultats du Département Nutrition pour la santé et le développement au Siège	SDG/NMH	2011/02	N/D	N/D	N/D	25	0	7	18	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	Vérification close depuis le rapport de situation précédent
11/852	Vérification des résultats du Département Sécurité sanitaire des aliments et zoonoses au Siège	SDG/HSE	2011/05	3,8	2015/01	2	32	1	7	24	32	0	1	31	97 %	1	1	0	0	Toutes les recommandations précédemment en suspens sont en cours d'application
11/867	Examen préalable à l'application des modes opératoires normalisés pour le Groupe Administration	SDG/GMG	2011/12	3,2	2014/11	4	15	0	2	13	15	0	2	13	87 %	2	2	0	0	Toutes les recommandations sont en cours d'application
Rapports de vérification publiés en 2012																				
11/872	Vérification intégrée des activités de l'OMS en Angola	DR/AFRO	2012/02	3,0	2014/10	5	32	0	9	23	32	0	9	23	72 %	3	3	1	1	Toutes les recommandations sont en cours d'application
11/874	Examen de la mise en œuvre post-GSM au Bureau régional de l'Afrique	DR/AFRO	2012/03	2,9	2014/03	12	46	1	11	34	46	0	12	34	74 %	9	9	4	4	Toutes les recommandations précédemment en suspens sont en cours d'application

							Situation au 27 février 2014				Situation actuelle au 9 mars 2015					Haute importance		Rang de priorité élevé***		
N° du dossier	Intitulé	Responsable	Date du rapport final	Nombre d'années écoulées depuis la parution du rapport	Date de la dernière communication du service faisant l'objet de la vérification*	Nombre de mois écoulés depuis la dernière réponse ou la parution du rapport	Nombre de recommandations	En suspens	En cours	Close	Nombre de recommandations	En suspens	En cours	Close	Taux de mise en œuvre par rapport à la date où la première réponse était due	Non close**	En cours	Non close**	En cours	Observations sur les changements depuis le rapport de situation précédent (27 février 2014)
11/878	Examen des registres des congés et des absences	SDG/GMG	2012/03	N/D	N/D	N/D	5	0	3	2	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	Vérification close depuis le rapport de situation précédent
11/879	Secrétariat du Partenariat Faire reculer le paludisme	SDG/HTM	2012/02	3,1	2012/10	29	26	6	0	20	26	6	0	20	77 %	2	0	1	0	Aucune nouvelle réponse du service faisant l'objet de la vérification n'a été reçue durant la période
12/884	Examen des déclarations d'intérêts	Directeur/ CRE	2012/06	2,7	2013/10	17	21	0	15	6	21	0	15	6	29 %	10	10	0	0	
12/885	Service de paie au Centre mondial de services	SDG/GMG	2012/09	2,5	2014/12	3	25	0	16	9	25	0	8	17	68 %	3	3	0	0	Toutes les recommandations sont en cours d'application
12/891	Bureau de pays de l'OMS, Bangui, République centrafricaine	DR/AFRO	2012/07	2,6	2014/04	11	53	4	41	8	53	0	34	19	36 %	25	25	11	11	Toutes les recommandations précédemment en suspens sont en cours d'application
12/892	Réseau de métrologie sanitaire	SDG/IER	2012/09	N/D	N/D	N/D	16	9	0	7	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	Vérification close depuis le rapport de situation précédent
12/893	Examen des contrôles internes au Bureau régional de la Méditerranée orientale après l'introduction du Système mondial de gestion	DR/EMRO	2012/09	2,4	2014/03	12	20	0	3	17	20	0	1	19	95 %	1	1	0	0	Toutes les recommandations sont en cours d'application
12/897	Bureau de liaison de l'OMS pour la Somalie (situé à Nairobi, Kenya)	DR/EMRO	2012/09	2,5	2014/12	3	64	6	38	20	64	0	7	57	89 %	5	5	0	0	Toutes les recommandations précédemment en suspens sont en cours d'application
12/898	Bureau de pays de l'OMS, Ankara, Turquie	DR/EURO	2012/11	N/D	N/D	N/D	26	0	10	16	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	Vérification close depuis le rapport de situation précédent
12/903	Bureau de pays de l'OMS, Maputo, Mozambique	DR/AFRO	2012/11	N/D	N/D	N/D	52	1	22	29	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	
Rapports de vérification publiés en 2013																				
11/882	Appui interpays pour l'Afrique de l'Ouest, Ouagadougou, Burkina Faso	DR/AFRO	2013/01	2,2	2015/01	2	9	9	0	0	9	0	9	0	0 %	7	7	0	0	Toutes les recommandations précédemment en suspens sont en cours d'application
12/900	Ressources humaines au niveau mondial au Centre mondial de services	Directeur/ GSC	2013/06	1,8	2014/11	4	24	0	11	13	24	0	2	22	92 %	1	1	0	0	Toutes les recommandations sont en cours d'application
12/904	Bureau de pays de l'OMS, Conakry, Guinée	DR/AFRO	2013/03	N/D	N/D	N/D	25	0	1	24	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	Vérification close depuis le rapport de situation précédent
12/905	Bureau de pays de l'OMS, Pyongyang, République populaire démocratique de Corée	DR/SEARO	2013/09	1,5	2014/11	4	23	23	0	0	23	0	9	14	61 %	4	4	2	2	Toutes les recommandations précédemment en suspens sont en cours d'application
12/906	Vérification des résultats du Département Organes directeurs	Directeur/ GBS	2013/04	1,9	2014/03	12	30	4	11	15	30	4	11	15	50 %	8	7	2	2	Aucun progrès concernant les recommandations en suspens

							Situation au 27 février 2014				Situation actuelle au 9 mars 2015					Haute importance		Rang de priorité élevé***		
N° du dossier	Intitulé	Responsable	Date du rapport final	Nombre d'années écoulées depuis la parution du rapport	Date de la dernière communication du service faisant l'objet de la vérification*	Nombre de mois écoulés depuis la dernière réponse ou la parution du rapport	Nombre de recommandations	En suspens	En cours	Close	Nombre de recommandations	En suspens	En cours	Close	Taux de mise en œuvre par rapport à la date où la première réponse était due	Non close**	En cours	Non close**	En cours	Observations sur les changements depuis le rapport de situation précédent (27 février 2014)
12/907	Bureau de pays de l'OMS, Afghanistan	DR/EMRO	2013/01	2,1	2015/01	2	27	0	14	13	27	0	3	24	89 %	2	2	0	0	Toutes les recommandations sont en cours d'application
12/908	Bureau de pays de l'OMS, Monrovia, Libéria	DR/AFRO	2013/01	N/D	N/D	N/D	28	0	2	26	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	Vérification close depuis le rapport de situation précédent
12/914	Bureau de pays de l'OMS, Bangkok, Thaïlande	DR/SEARO	2013/03	N/D	N/D	N/D	30	0	22	8	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	
13/915	Bureau de pays de l'OMS, Bujumbura, Burundi	DR/AFRO	2013/04	N/D	N/D	N/D	35	0	18	17	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	
13/916	Bureau de pays de l'OMS, Minsk, Bélarus	DR/EURO	2013/06	1,8	2014/10	5	17	3	12	2	17	0	3	14	82 %	2	2	0	0	Toutes les recommandations précédemment en suspens sont en cours d'application
13/919	Bureau de pays de l'OMS, Tachkent, Ouzbékistan	DR/EURO	2013/08	N/D	N/D	N/D	24	24	0	0	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	Vérification close depuis le rapport de situation précédent
13/920	Bureau de pays de l'OMS, Ashgabat, Turkménistan	DR/EURO	2013/07	N/D	N/D	N/D	14	4	2	8	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	
13/921	Bureau de pays de l'OMS, Dakar, Sénégal	DR/AFRO	2013/06	N/D	N/D	N/D	22	5	4	13	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	
13/923	Bureau de pays de l'OMS, Apia, Samoa	DR/WPRO	2013/08	N/D	N/D	N/D	31	0	11	20	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	
13/924	Bureau de pays de l'OMS, Addis-Abeba, Éthiopie	DR/AFRO	2013/09	1,4	2014/09	5	68	69	0	0	68	0	23	45	66 %	19	19	8	8	Toutes les recommandations précédemment en suspens sont en cours d'application
13/926	Achats au Centre mondial de services	SDG/GMG	2013/12	1,2	2015/01	2	18	18	0	0	18	0	15	3	17 %	7	7	0	0	Toutes les recommandations précédemment en suspens sont en cours d'application
13/927	Bureau de pays de l'OMS, Islamabad, Pakistan	DR/EMRO	2013/10	1,4	2015/01	1	62	62	0	0	62	3	16	43	69 %	18	16	6	5	Mesures prises pour 59 des 62 recommandations précédemment en suspens
13/928	Bureau de pays de l'OMS, Antananarivo, Madagascar	DR/AFRO	2013/10	1,4	2014/10	5	43	43	0	0	43	0	17	26	60 %	15	15	10	10	Toutes les recommandations précédemment en suspens sont en cours d'application
13/931	Bureau de pays de l'OMS, N'Djamena, Tchad	DR/AFRO	2013/12	1,2	2014/06	9	65	65	0	0	65	1	21	43	66 %	9	9	0	0	Mesures prises pour 64 des 65 recommandations précédemment en suspens
13/932	Bureau de pays de l'OMS, Cotonou, Bénin	DR/AFRO	2013/12	1,2	2014/05	9	29	29	0	0	29	0	7	22	76 %	2	2	0	0	Toutes les recommandations précédemment en suspens sont en cours d'application
13/933	Bureau de pays de l'OMS, Freetown, Sierra Leone	DR/AFRO	2013/12	N/D	N/D	N/D	38	16	9	13	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	Vérification close depuis le rapport de situation précédent
13/934	Bureau de pays de l'OMS, Chisinau, République de Moldova	DR/EURO	2013/12	N/D	N/D	N/D	18	18	0	0	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	

N° du dossier	Intitulé	Responsable	Date du rapport final	Nombre d'années écoulées depuis la parution du rapport	Date de la dernière communication du service faisant l'objet de la vérification*	Nombre de mois écoulés depuis la dernière réponse ou la parution du rapport	Situation au 27 février 2014				Situation actuelle au 9 mars 2015				Taux de mise en œuvre par rapport à la date où la première réponse était due	Haute importance		Rang de priorité élevé***		Observations sur les changements depuis le rapport de situation précédent (27 février 2014)
							Nombre de recommandations	En suspens	En cours	Close	Nombre de recommandations	En suspens	En cours	Close		Non close**	En cours	Non close**	En cours	
Rapports de vérification publiés en 2014																				
13/935	Vérification intégrée de l'OMS au Népal	DR/SEARO	2014/11	0,3	Not due yet	4	N/D	N/D	N/D	N/D	42	42	0	0	N/D	24	N/D	9	N/D	À présenter ultérieurement
13/937	Comptes créditeurs au Centre mondial de services	Directeur/ GSC	2014/01	1,1	2014/12	2	14	14	0	0	14	3	7	4	29 %	1	0	1	0	Mesures prises pour 11 des 14 recommandations précédemment en suspens
13/938	Bureau de pays de l'OMS, Oulan-Bator, Mongolie	DR/WPRO	2014/01	N/D	N/D	N/D	33	33	0	0	N/D	N/D	N/D	N/D	100 %	0	0	0	0	Vérification close depuis le rapport de situation précédent
13/939	Bureau de pays de l'OMS, Colombo, Sri Lanka	DR/SEARO	2014/06	0,7	2014/12	3	N/D	N/D	N/D	N/D	23	0	2	21	91 %	1	1	1	1	Nouveau rapport de vérification
13/940	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	DR/SEARO	2014/04	0,9	2015/01	1	N/D	N/D	N/D	N/D	40	0	18	22	55 %	12	12	9	9	
14/943	Bureau de pays de l'OMS, Kinshasa, République démocratique du Congo	DR/AFRO	2014/09	0,5	Pas de réponse	6	N/D	N/D	N/D	N/D	54	54	0	0	0 %	39	0	14	0	Délai supplémentaire accordé pour la première réponse
14/944	Activités financières directes à l'OMS	Contrôleur financier	2014/09	0,5	À présenter ultérieure-ment	6	N/D	N/D	N/D	N/D	33	33	0	0	0 %	20	0	11	0	À présenter ultérieurement
14/950	Bureau de pays de l'OMS, Le Caire, Égypte	DR/EMRO	2014/10	0,4	2015/01*	1	N/D	N/D	N/D	N/D	28	7	3	18	N/D	7	N/D	3	N/D	Réponse dans le cadre de l'examen du Bureau
14/954	Bureau de pays de l'OMS, Sanaa, Yémen	DR/EMRO	2014/07	0,7	2014/12	3	N/D	N/D	N/D	N/D	40	4	7	29	73 %	8	5	3	3	Nouveau rapport de vérification
						TOTAL	**1 395**	**467**	**394**	**534**	**1 100**	**157**	**286**	**657**						
								33,5 %	28,2 %	38,3 %		14,3 %	26,0 %	59,7 %						
						Les éléments « à présenter ultérieurement » sont exclus	**1 087**	**159**	**394**	**534**	**1 025**	**82**	**286**	**657**						
								14,6 %	36,2 %	49,1 %		8,0 %	27,9 %	64,1 %						

* Réponse en cours d'examen au Bureau des services de contrôle interne.

** Non close = en suspens ou en cours.

*** Rang de priorité élevé = haute importance et facile à appliquer.

Voir la légende pour l'explication du code couleur utilisé.

Légende. Explication du code utilisé

Nombre d'années écoulées depuis la parution du rapport : critères	
0.8	Rapport final paru il y a moins d'un an
1.1	Rapport final paru entre 1 an et 1,3 an plus tôt (1,3 an correspond au temps moyen actuellement nécessaire pour la clôture d'un rapport d'IOS)
1.3	Rapport final paru il y a plus de 1,3 an (c'est-à-dire > que le temps moyen actuellement nécessaire pour la clôture d'un rapport d'IOS)
Nombre de mois écoulés depuis la dernière réponse ou la parution du rapport : critères	
4	Dernière réponse du service ayant fait l'objet de la vérification (ou publication du rapport final) il y a six mois ou moins
9	Dernière réponse du service ayant fait l'objet de la vérification (ou publication du rapport final) entre six et douze mois plus tôt
15	Dernière réponse du service ayant fait l'objet de la vérification (ou publication du rapport final) il y a plus de douze mois
Taux de mise en œuvre par rapport à la date où la première réponse était due : critères	
90 %	Taux de mise en œuvre de plus de 85 %
60 %	Taux de mise en œuvre compris entre 50 % et 85 %
15 %	Taux de mise en œuvre de moins de 50 %
Non close/haute importance : critères	
N/D	Importance non évaluée (IOS a commencé à évaluer systématiquement cet aspect à partir de 2010)
1	Une ou plusieurs recommandations de haute importance ne sont pas closes
0	Toutes les recommandations de haute importance sont closes
Non close/rang de priorité élevé : critères	
N/D	Facilité d'application non évaluée (IOS a commencé à évaluer systématiquement cet aspect à partir de 2010)
1	Une ou plusieurs recommandations de haute importance et faciles à appliquer ne sont pas closes
0	Toutes les recommandations de haute importance et faciles à appliquer sont closes

ANNEXE 2

RECOMMANDATIONS FAITES EN 2014, EN FONCTION DE LA CATÉGORIE ET DE L'IMPORTANCE DU RISQUE (n = 307)

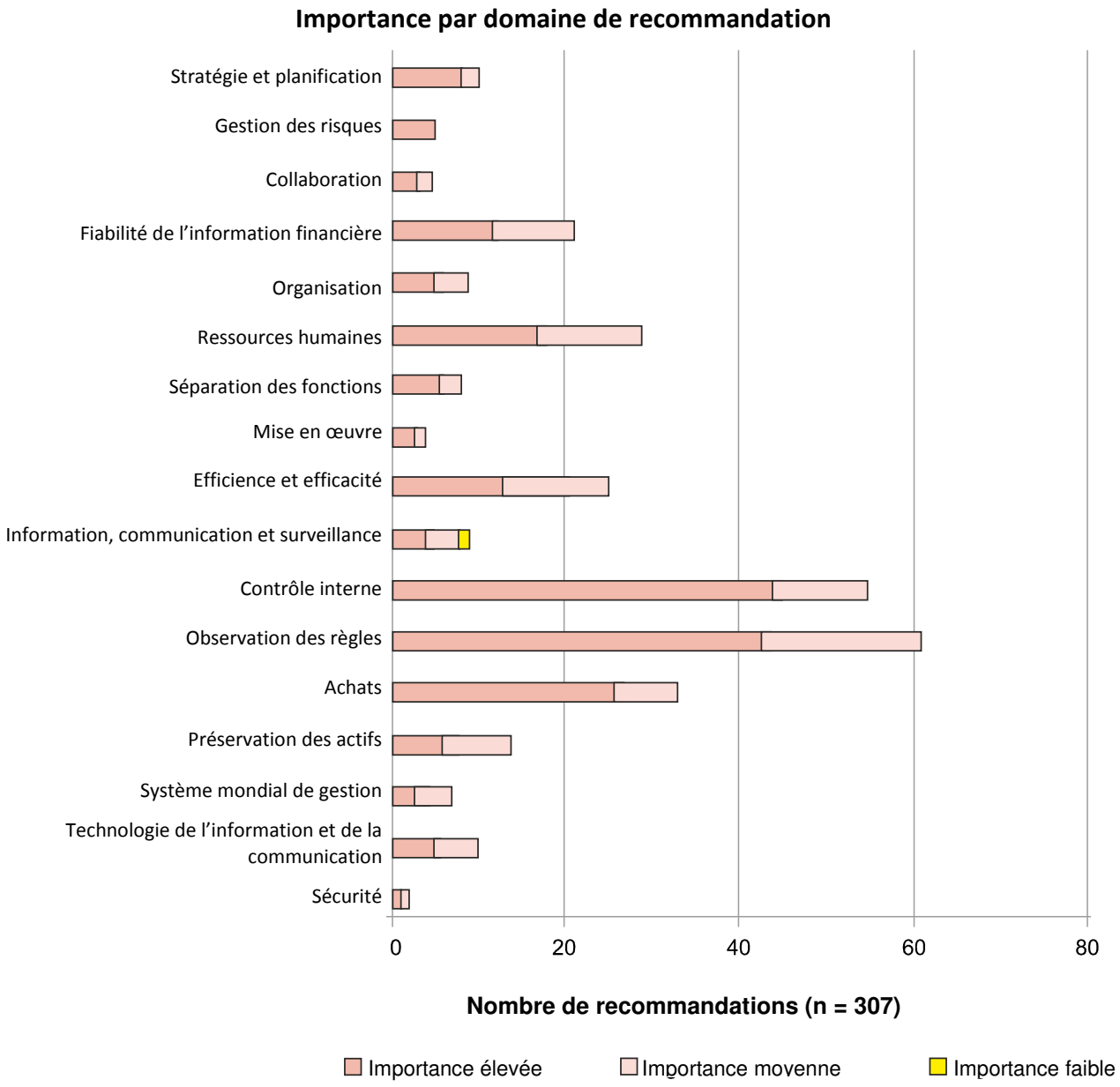

ANNEXE 3

LISTE A) DES VÉRIFICATIONS CLOSES DEPUIS JANVIER 2014 ET B) DES VÉRIFICATIONS POUR LESQUELLES LA RÉPONSE INITIALE N'AVAIT PAS ÉTÉ PRÉSENTÉE AU 9 MARS 2015

A) Vérifications closes depuis janvier 2014

N° du dossier	Intitulé	Date du rapport final	Date de clôture
09/808	Gestion et surveillance du Fonds de l'Assurance-maladie du personnel	09/2009	05/2014
10/824	Secrétariat du service pharmaceutique mondial	11/2010	03/2015
10/846	Voyages	07/2011	03/2015
10/850	Vérification des résultats du Département Nutrition pour la santé et le développement au Siège	02/2011	09/2014
11/878	Examen des registres des congés et des absences	03/2012	01/2015
12/892	Réseau de métrologie sanitaire	09/2012	03/2015
12/898	Bureau de pays de l'OMS, Ankara, Turquie	11/2012	04/2014
12/903	Bureau de pays de l'OMS, Maputo, Mozambique	11/2012	07/2014
12/904	Bureau de pays de l'OMS, Conakry, Guinée	03/2013	03/2014
12/908	Bureau de pays de l'OMS, Monrovia, Libéria	01/2013	05/2014
12/914	Bureau de pays de l'OMS, Bangkok, Thaïlande	03/2013	12/2014
13/915	Bureau de pays de l'OMS, Bujumbura, Burundi	04/2013	07/2014
13/919	Bureau de pays de l'OMS, Tachkent, Ouzbékistan	08/2013	03/2015
13/920	Bureau de pays de l'OMS, Achgabat, Turkménistan	07/2013	12/2014
13/921	Bureau de pays de l'OMS, Dakar, Sénégal	06/2013	05/2014
13/923	Bureau de pays de l'OMS, Apia, Samoa	08/2013	09/2014
13/933	Bureau de pays de l'OMS, Freetown, Sierra Leone	12/2013	12/2014
13/934	Bureau de pays de l'OMS, Chisinau, République de Moldova	12/2013	02/2015
13/938	Bureau de pays de l'OMS, Oulan-Bator, Mongolie	01/2014	09/2014

ANNEXE 3

B) Vérifications pour lesquelles la réponse initiale est due et n'a pas encore été présentée au Bureau des services de contrôle interne

N° du dossier	Intitulé	Responsable	Date du rapport final	Date de la dernière communication du service faisant l'objet de la vérification	Nombre de mois écoulés depuis la dernière réponse ou la parution du rapport	Nombre de recomman-dations	En suspens	En cours	Closes	Observations sur les changements depuis le rapport de situation précédent
11/879	Secrétariat du Partenariat Faire reculer le paludisme	SDG/HTM	2012/02	2012/10	29	26	6	0	20	Aucune nouvelle réponse du service faisant l'objet de la vérification n'a été reçue durant la période
12/884	Examen des déclarations d'intérêts	Directeur/CRE	2012/06	2013/10	17	21	0	15	6	Aucune nouvelle réponse du service faisant l'objet de la vérification n'a été reçue durant la période

ANNEXE 4A

TENDANCE DE L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE DES CONTRÔLES INTERNES VÉRIFICATIONS DE PAYS EFFECTUÉES DE 2012 À 2014

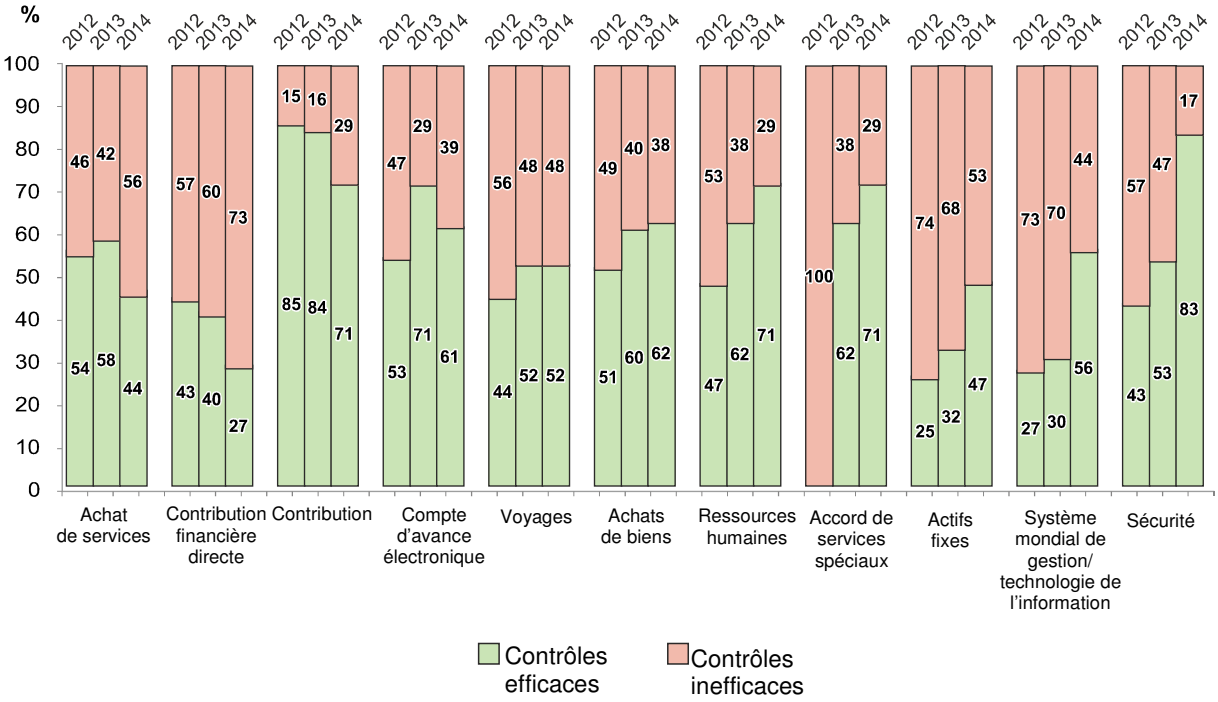

ANNEXE 4B

TENDANCE DE L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE DES CONTRÔLES INTERNES VÉRIFICATIONS DE PAYS EFFECTUÉES EN 2014

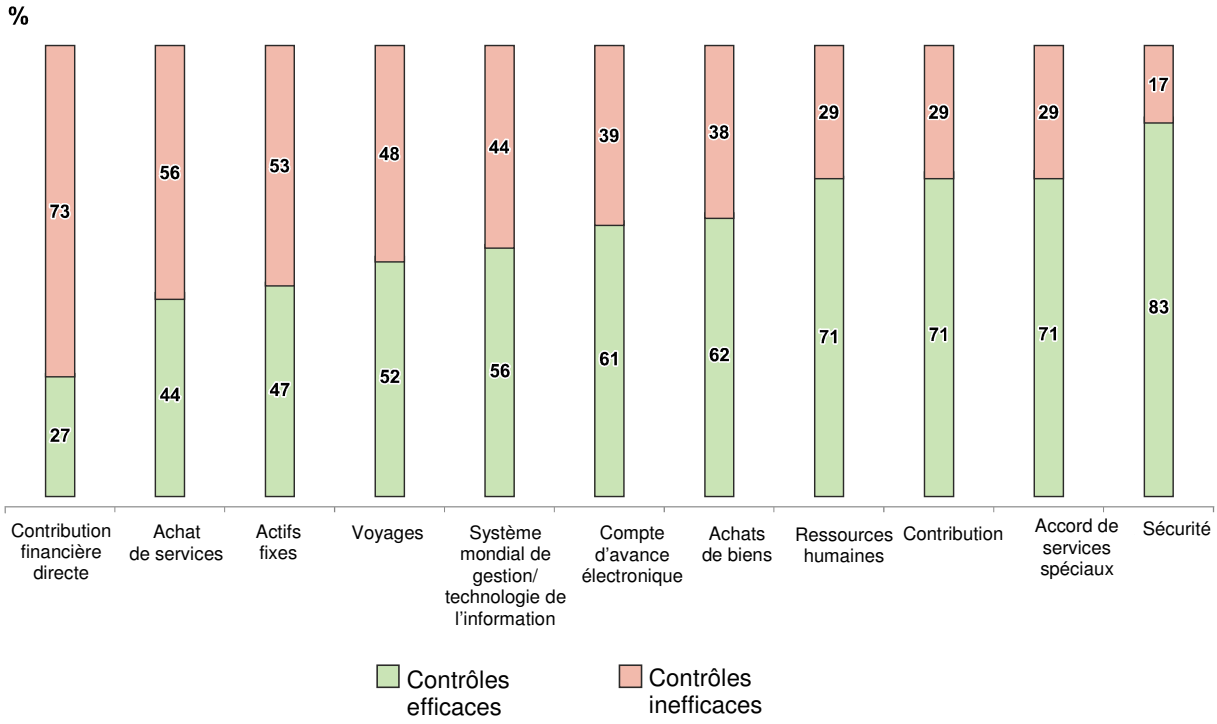

= = =